

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 27-avr.-2009 Date de révision 12-oct.-2023 Numéro de révision 14

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Methanol

Cat No. : A456-1; A456-212; A456-4; A456-500

SynonymesMethyl alcoholNuméro d'index603-001-00-XNuméro CAS67-56-1N° CE200-659-6Formule moléculaireC H4 O

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119433307-44-0232

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus voir la SECTION 16 pour une liste complète des utilisations pour lesquelles un scénario

d'exposition est fourni en annexe ERC1 - Fabrication de substances

Catégorie de rejet dans ERC1 - Fabrication de substances l'environnement ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

l'environnement ERC2 - Formulation de preparations (melanges)

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

Utilisations déconseillées SU21 - Utilisations par des consommateurs : Ménages privés (= grand public =

consommateurs)
PC13 - Carburants

Annexe XVII de REACH Restriction - voir la SECTION 15

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific

Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel,

Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road,

Loughborough, Leicestershire LE11 5RG,

United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11 e-mail - infoch@thermofisher.com

begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Adresse e-mail

CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887

CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300 Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701

Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

**Dangers physiques** 

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Catégorie 3 (H301)

Toxicité aiguë par voie cutanée

Catégorie 3 (H311)

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs

Catégorie 3 (H331)

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 1 (H370)

#### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 + H311 + H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P302 + P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l<sup>'</sup>extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). De substance ne pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Méthanol	67-56-1	200-659-6	>95	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Méthanol	STOT Single Exp. 1 :: >= 10 STOT Single Exp. 2 :: 3 - < 10	-	-

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119433307-44-0232
-------------------------------	-----------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de

l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire

approprié. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éliminer les sources d'ignition. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.

Éviter le contact avec la peau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Risque de cécité: L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Risque d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Formaldéhyde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Zone contenant des substances inflammables.

Classe 3

Methanol

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Méthanol	TWA: 200 ppm 8 hr	WEL - TWA: 200 ppm	TWA / VME: 200 ppm (8	TWA: 200 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 200
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA; 266 mg/m <sup>3</sup> TWA	heures). restrictive limit	TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	ppm (8 horas)
	Skin	WEL - STEL: 250 ppm	TWA / VME: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 250 ppm 15	TWA / VLA-ED: 266
		STEL; 333 mg/m <sup>3</sup> STEL	(8 heures). restrictive	minuten	mg/m³ (8 horas)
			limit	STEL: 333 mg/m <sup>3</sup> 15	Piel
			STEL / VLCT: 1000	minuten	
			ppm. restrictive limit	Huid	
			STEL / VLCT: 1300		
			mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit		
			Peau		

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Méthanol	TWA: 200 ppm 8 ore.	100 ppm TWA MAK;	STEL: 250 ppm 15	huid	TWA: 200 ppm 8
	Time Weighted Average	130 mg/m³ TWA	minutos	TWA: 133 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	tunteina
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	MAKSkin absorber	TWA: 200 ppm 8 horas		TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> 8
	Time Weighted Average		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8		tunteina
	Pelle		horas		STEL: 250 ppm 15
			Pele		minuutteina
					STEL: 330 mg/m <sup>3</sup> 15
					minuutteina
					lho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Méthanol	Haut	TWA: 200 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 100 ppm 8 timer
	MAK-KZGW: 800 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 400 ppm 15	minutach	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	15 Minuten	STEL: 400 ppm 15	Minuten	TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 150 ppm 15
	MAK-KZGW: 1040	minutter	STEL: 520 mg/m <sup>3</sup> 15	godzinach	minutter. value
	mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten	STEL: 520 mg/m <sup>3</sup> 15	Minuten	_	calculated
	MAK-TMW: 200 ppm 8	minutter	TWA: 200 ppm 8		STEL: 162.5 mg/m <sup>3</sup> 15
	Stunden	Hud	Stunden		minutter. value
	MAK-TMW: 260 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8		calculated
	8 Stunden		Stunden		Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Méthanol	TWA: 200 ppm	kože	TWA: 200 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 260.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 200 ppm 8	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
	Skin notation	satima.	STEL: 600 ppm 15 min	TWA: 200 ppm	Potential for cutaneous
		TWA-GVI: 260 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 780 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	absorption
I		satima.	min		Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>
			Skin		

Date de révision 12-oct.-2023

#### Methanol

Date de révision 12-oct.-2023

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Méthanol	Nahk	Skin notation	skin - potential for	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 200 ppm 8
	TWA: 200 ppm 8	TWA: 200 ppm 8 hr	cutaneous absorption	órában. AK	klukkustundum.
	tundides.	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL: 250 ppm	lehetséges borön	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> 8	_	STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>	keresztüli felszívódás	klukkustundum.
	tundides.		TWA: 200 ppm		Skin notation
	STEL: 250 ppm 15		TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>		Ceiling: 400 ppm
	minutites.		_		Ceiling: 520 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 350 mg/m <sup>3</sup> 15				
	minutites.				

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Méthanol	skin - potential for	TWA: 200 ppm IPRD	Possibility of significant	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> IPRD	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 200 ppm 8 ore
	TWA: 200 ppm	Oda	TWA: 200 ppm 8	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>		Stunden	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	
			TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8	_	
			Stunden		

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Méthanol	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 1250	Potential for cutaneous	TWA: 200 ppm 8 urah	Indicative STEL: 250	Deri
	Skin notation	absorption	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	ppm 15 minuter	TWA: 200 ppm 8 saat
	MAC: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm	Koža	Indicative STEL: 350	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
	1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 800 ppm 15	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	
		_	minutah	TLV: 200 ppm 8 timmar.	
			STEL: 1040 mg/m <sup>3</sup> 15	NGV	
			minutah	TLV: 250 mg/m <sup>3</sup> 8	
				timmar. NGV	
				Hud	

#### Valeurs limites biologiques

Liste source (s): France - Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat). Publié le 28 décembre 2003 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie règlementaire). Publié le 12 mars 2008 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Publié le 17 décembre 2009 dans le Journal officiel de la République Française

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Méthanol			Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 15 mg/L urine	Methanol: 15 mg/L urine
			end of shift	end of shift	(end of shift)
					Methanol: 15 mg/L urine
					(for long-term
					exposures: at the end of
					the shift after several
					shifts )

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Méthanol					Methanol: 6 mg/L urine
					end of shift

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Méthanol			Methanol: 30 mg/L urine		
			end of exposure or work		
			shift		
			Methanol: 30 mg/L urine		
			after all work shifts for		
			long-term exposure		

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Voir le tableau pour les valeurs

ſ	Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	-	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Ī	Méthanol		DNEL = 20mg/kg		DNEL = 20mg/kg
1	67-56-1 ( >95 )		bw/day		bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Méthanol 67-56-1 ( >95 )	DNEL = 130mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 130mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 130mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 130mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Méthanol 67-56-1 ( >95 )	PNEC = 20.8mg/L	PNEC = 77mg/kg sediment dw	PNEC = 1540mg/L	PNEC = 100mg/L	PNEC = 100mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Méthanol	PNEC = 2.08mg/L	PNEC = 7.7mg/kg			
67-56-1 (>95)		sediment dw			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité étanches (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 480 minutes	0.35 mm	Niveau 6	Comme testé sous EN374-3
Viton (R)	> 480 minutes	0.70 mm	EN 374	Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Gants néoprène	< 60 minutes	0.45 mm		·
Caoutchouc nitrile	< 30 minutes	0.38 mm		

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent **Protection respiratoire** 

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

Type de filtre recommandé: bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron

conforme au EN371

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

> Liquide (Air = 1.0)

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

Méthode - Aucune information disponible

filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Incolore **Aspect** Odeur d'alcool

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion -98 °C / -144.4 °F Aucune donnée disponible Point de ramollissement

64.7 °C / 148.5 °F Point/intervalle d'ébullition @ 760 mmHa

Inflammabilité (Liquide) Facilement inflammable D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet Liquide

Limites d'explosivité Inférieure 6 vol% Supérieure 31 vol%

12 °C / 53.6 °F Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité 455 - °C / 851 - °F Température de décomposition Aucune donnée disponible

рΗ Sans objet

Viscosité 0.55 cP at 20 °C

Hvdrosolubilité Miscible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Méthanol -0.74

Pression de vapeur 128 hPa @ 20 °C

Densité / Densité 0.791 Densité apparente Sans objet

Densité de vapeur 1.11

Caractéristiques des particules (liquide) Sans objet

9.2. Autres informations

C H4 O Formule moléculaire 32.04 Masse molaire

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Teneur (%) en COV (composés

100 organiques volatils)

Propriétés explosives Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

Taux d'évaporation 5.2 (éther = 1)**Tension superficielle** 0.02255 N/m @ 20°C

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues,

des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Anhydrides d'acide. Chlorures d'acide. Bases fortes.

Métaux. Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Formaldéhyde.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 3 Catégorie 3 Cutané(e) Inhalation Catégorie 3

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Méthanol	LD50 = 1187 – 2769 mg/kg (Rat)	LD50 = 17100 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 128.2 mg/L (Rat) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Peau

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Méthanol	OCDE Ligne directrice 406	cobaye	non sensibilisant
67-56-1 ( >95 )	Guinea Pig Maximisation Test		
	(GPMT)		

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test / durée	Étude résultat
Méthanol 67-56-1 ( >95 )	OCDE Ligne directrice 416	Rat / Inhalation 2 Génération	NOAEC = 1.3 mg/l (air)
07-50-1 ( >95 )		2 Generation	r.s mg/r (air)

Effets sur le développement

Component substance is listed on California Proposition 65 as a developmental hazard.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Catégorie 1

Résultats / Organes cibles

nerf optique, Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

répétée;

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

Risque de cécité. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des

symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Poisson d'eau douce Puce d'eau Composant Algues d'eau douce EC50 > 10000 mg/L 24h Méthanol Pimephales promelas: LC50 > 10000 mg/L 96h

Composant	Microtox	Facteur M
Méthanol	EC50 = 39000 mg/L 25 min	
	EC50 = 40000 mg/L 15 min	
	EC50 = 43000 mg/L 5 min	

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

12.2. Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies. **Persistance** 

Component		Dégradabilité	
Méthanol		DT50 ~ 17.2d	
67-56-1 (>95)		>94% after 20d	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Méthanol	-0.74	<10 dimensionless

12.4. Mobilité dans le sol Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de

toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil.

Se disperse rapidement dans l'air

0.02255 N/m @ 20°C Tension superficielle

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). et vPvB

De substance ne pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux, Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en

décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

#### IMDG/IMO

14.1. Numéro ONUUN123014.2. Désignation officielle deMéthanol

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1

14.4. Groupe d'emballage II

#### ADR

**14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de**UN1230
Méthanol

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1

14.4. Groupe d'emballage II

#### IATA

14.1. Numéro ONU UN1230 14.2. Désignation officielle de Méthanol

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<u>es a</u> Pas de l

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

ľOMI

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Méthanol	67-56-1	200-659-6	-	-	Х	X	KE-23193	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Méthanol	67-56-1	Х	ACTIVE	Х	-	Х	X	Х

**Légende:** X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement
			dangereuses	préoccupantes (SVHC)
Méthanol	67-56-1	-	Use restricted. See item 69.	-
			(see link for restriction details)	
			Use restricted. See item	
			75.	
			(see link for restriction	
			details)	

#### **Liens REACH**

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Méthanol	67-56-1	500 tonne	5000 tonne

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

#### Réglementations nationales

#### Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Méthanol	WGK 2	Class I: 20 mg/m3 (Massenkonzentration)

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Méthanol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la	Suisses - Ordonnance sur la	Suisse - Ordonnance de la
	réduction des risques liés à la	taxe d'incitation sur les	Convention de Rotterdam sur
	manipulation de préparations	composés organiques volatils	la procédure de consentement

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

	de substances dangereuses (RS 814.81)	(VOCV)	préalable en connaissance de cause
Méthanol 67-56-1 ( >95 )	Substances interdites et réglementées	Group I	

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë **BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture. l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

27-avr.-2009 Date de préparation Date de révision 12-oct.-2023

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air **Transport Association** 

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Methanol Date de révision 12-oct.-2023

Sommaire de la révision

Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Methanol - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	<b>N° CE</b>
67-56-1	01-2119433307-44-0232	200-659-6

	Vue d'ensemble	des scénarios d'	exposition	
Titre	Secteur d'utilisation	Catégories de processus	Catégorie de rejet dans l'environnement	ES Identifier
Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	ERC1 - Fabrication de substances	ES1-M1 Methanol
Formulation de préparations et/ou reconditionnement	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	ERC2 - Formulation de préparations	ES2-F1 Methanol
Utilisation en laboratoire	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	10, 15	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	ES3-L1 Methanol
Utilisation en laboratoire	SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	10, 15	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	ES4-L2 Methanol

## Scénario d'exposition

#### ES1 Manufacture of Methanol - ES1-M1 METHANOL

## Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Type travailleur Processus, tâches, activités Fabrication

couvertes

Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction. Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et reconditionnement (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution

et les activités de laboratoire correspondantes

Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée

ES1-M1 METHANOL Page 17 / 36

maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de rejet dans l'environnement

#### ERC1 - Fabrication de substances

Facilement biodégradable dans l'eau, le sol et les sédiments, à la fois en conditions aérobies et anaérobies. Comparée aux autres mécanismes de perte identifiés, notamment la volatilisation et la dégradation chimique, la biodégradation devrait être le processus dominant contrôlant le devenir dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface. Dégradé dans l'atmosphère par des réactions photochimiques dépendantes des radicaux hydroxyles. La demi-vie d'élimination estimée est d'environ 17 jours. En raison de la forte solubilité dans l'eau et de son faible coefficient de partage octanol-eau, l'adsorption sur le sol est considérée comme négligeable. Compte tenu de la valeur de la constante de la loi d'Henry, une fois dans l'eau, il est probable qu'elle reste en phase aqueuse. Aucune bioaccumulation n'est attendue.

N'est pas classé comme nocif, toxique ou très toxique pour la vie aquatique. N'est pas classé comme "pouvant causer des effets durables pour la vie aquatique". N'est pas une substance PBT ou vPvB. Par conséquent, n'est pas classé en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physiqueLiquidepH7-8HydrosolubilitéMiscible

Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

Facilement biodégradable dans l'eau, le sol et les sédiments, à la fois en conditions aérobies et anaérobies. Comparée aux autres mécanismes de perte identifiés, notamment la volatilisation et la dégradation chimique, la biodégradation devrait être le processus dominant contrôlant le devenir dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Dégradé dans l'atmosphère par des réactions photochimiques dépendantes des radicaux hydroxyles. La demi-vie d'élimination estimée est d'environ 17 jours. En raison de la forte solubilité dans l'eau et de son faible coefficient de partage octanol-eau, l'adsorption sur le sol est considérée comme négligeable. Compte tenu de la valeur de la constante de la loi d'Henry, une fois dans l'eau, il est probable qu'elle reste en phase aqueuse. Aucune bioaccumulation n'est attendue.

N'est pas classé comme nocif, toxique ou très toxique pour la vie aquatique. N'est pas classé comme "pouvant causer des effets durables pour la vie aquatique". N'est pas une substance PBT ou vPvB. Par conséquent, n'est pas classé en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE Non spécifié

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas

ES1-M1 METHANOL Page 18 / 36

utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

#### Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

100%

>4 hours (default)

Intérieur <=40°C

240 cm2

Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Catégories de processus

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée

maîtrisée

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

iusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

100%

>4 hours (default)

Intérieur <=40°C

480 cm2

Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation d'extraction Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Catégories de processus

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

100%

>4 hours (default)

Intérieur <=40°C

240 cm2

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Catégories de processus PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant

présenter des possibilités d'exposition

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

**ES1-M1 METHANOL** Page 19/36

Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 480 cm2 iusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80% protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Conseils supplémentaires de bonnes Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux pratiques au-delà du rapport sur la produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct sécurité chimique selon REACH PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir Catégories de processus de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 960 cm2 jusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80% protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Conseils supplémentaires de bonnes Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux pratiques au-delà du rapport sur la produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct sécurité chimique selon REACH Catégories de processus PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 960 cm2 jusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80% protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Conseils supplémentaires de bonnes Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux pratiques au-delà du rapport sur la produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct sécurité chimique selon REACH Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur

ES1-M1 METHANOL Page 20 / 36

<=40°C

Présuppose une température de

processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## **Section 3 - Estimation d'exposition**

#### Environnement

## Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

Facilement biodégradable dans l'eau, le sol et les sédiments, à la fois en conditions aérobies et anaérobies. Comparée aux autres mécanismes de perte identifiés, notamment la volatilisation et la dégradation chimique, la biodégradation devrait être le processus dominant contrôlant le devenir dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Dégradé dans l'atmosphère par des réactions photochimiques dépendantes des radicaux hydroxyles. La demi-vie d'élimination estimée est d'environ 17 jours. En raison de la forte solubilité dans l'eau et de son faible coefficient de partage octanol-eau, l'adsorption sur le sol est considérée comme négligeable. Compte tenu de la valeur de la constante de la loi d'Henry, une fois dans l'eau, il est probable qu'elle reste en phase aqueuse. Aucune bioaccumulation n'est attendue.

N'est pas classé comme nocif, toxique ou très toxique pour la vie aquatique. N'est pas classé comme "pouvant causer des effets durables pour la vie aquatique". N'est pas une substance PBT ou vPvB. Par conséquent, n'est pas classé en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	20.8 mg/l	Eau de mer	2.08 mg/l
Des sédiments d'eau douce	77 mg/kg	Des sédiments d'eau marine	27.7 mg/kg
Eau intermittente	1540 mg/l	Des sols (agriculture)	100 mg/kg
Micro-organismes dans le	100 mg/l		
traitement des eaux usées			

#### Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)		20 mg/kg bw/d		20 mg/kg bw/day
Inhalation	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – cutanée	0.034 mg/kg bw/d	<0.01
, ,	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.0133 mg/m <sup>3</sup>	< 0.1
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	0.0534 mg/m <sup>3</sup>	<0.01
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	0.036 mg/kg bw/d	< 0.1
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	0.0419 mg/kg bw/d	< 0.01

ES1-M1 METHANOL Page 21 / 36

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – cutanée	0.274 mg/kg bw/d	< 0.01
monomano mannos	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.34 mg/m <sup>3</sup>	< 0.1
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	13.35 mg/m <sup>3</sup>	< 0.1
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	0.751 mg/kg bw/d	< 0.1
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	2.18 mg/kg bw/d	< 0.1
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – cutanée	0.137 mg/kg bw/d	< 0.01
iomico par ioto (cyrimicos cu iomiciation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	6.675 mg/m <sup>3</sup>	< 0.1
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	26.7 mg/m <sup>3</sup>	0.2
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	1.09 mg/kg bw/d	< 0.1
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	3.95 mg/kg bw/d	0.212
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/d	< 0.1
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	33.38 mg/m <sup>3</sup>	0.256
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	53.4 mg/m <sup>3</sup>	0.41
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	7.511 mg/kg bw/d	0.394
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	9 mg/kg bw/d	0.479
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – cutanée	2.743 mg/kg bw/d	0.137
•	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	33.38 mg/m <sup>3</sup>	0.256
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	66.75 mg/m <sup>3</sup>	0.513
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	7.51 mg/kg bw/d	0.393
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	12.28 mg/kg bw/d	0.32
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – cutanée	2.74 mg/kg bw/d	0.137
modulations operations	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.0 mg/m <sup>3</sup>	< 0.1
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	20.02 mg/m <sup>3</sup>	0.15
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	4.17 mg/kg bw/d	0.214
	Travailleur – combinée, court	5.6 mg/kg bw/d	0.291
	terme – systémique		
	terme – systemique Travailleur – cutanée	0.068 mg/kg bw/d	< 0.01
	Travailleur – cutanée  Travailleur – inhalation, long	0.068 mg/kg bw/d 6.675 mg/m³	< 0.01 < 0.1
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – cutanée		

ES1-M1 METHANOL Page 22/36

Travailleur – combinée, court terme – systémique

1.976 mg/kg bw/d

< 0.1

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé, Modèle Stoffenmanager utilisé

## Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES1-M1 METHANOL Page 23 / 36

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Methanol - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
67-56-1	01-2119433307-44-0232	200-659-6

## Scénario d'exposition

## ES2 Methanol Formulation and Repacking - ES2-F1 METHANOL

## Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux

Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**Type** 

Processus, tâches, activités couvertes

travailleur

Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en opérations discontinues ou continues, y compris stockage, transferts de matériaux, mélange, compression, granulation, extrusion, conditionnement à grande et à petite

échelle, échantillonnage, maintenance et activités de laboratoire connexes.

Secteurs d'utilisation

SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

Catégories de processus

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée

maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant

présenter des possibilités d'exposition

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir

de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non

spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

pécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Facilement biodégradable dans l'eau, le sol et les sédiments, à la fois en conditions aérobies et anaérobies. Comparée aux autres mécanismes de perte identifiés, notamment la volatilisation et la dégradation chimique, la biodégradation devrait être le processus dominant contrôlant le devenir dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface. Dégradé dans l'atmosphère par des réactions photochimiques dépendantes des radicaux hydroxyles. La demi-vie d'élimination estimée est d'environ 17 jours. En raison de la forte solubilité dans l'eau et de son faible coefficient de partage octanol-eau, l'adsorption sur le sol est considérée comme négligeable. Compte tenu de la valeur de la constante de la loi

ES2-F1 METHANOL Page 24 / 36

d'Henry, une fois dans l'eau, il est probable qu'elle reste en phase aqueuse. Aucune

bioaccumulation n'est attendue.

N'est pas classé comme nocif, toxique ou très toxique pour la vie aquatique. N'est pas classé comme "pouvant causer des effets durables pour la vie aquatique". N'est pas une substance PBT ou vPvB. Par conséquent, n'est pas classé en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

Liquide État physique 7-8 pН Hydrosolubilité Miscible Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Facilement biodégradable dans l'eau, le sol et les sédiments, à la fois en conditions aérobies et anaérobies. Comparée aux autres mécanismes de perte identifiés, notamment la volatilisation et la dégradation chimique, la biodégradation devrait être le processus dominant contrôlant le devenir dans les sols. les eaux souterraines et les eaux de surface.

Dégradé dans l'atmosphère par des réactions photochimiques dépendantes des radicaux hydroxyles. La demi-vie d'élimination estimée est d'environ 17 jours. En raison de la forte solubilité dans l'eau et de son faible coefficient de partage octanol-eau, l'adsorption sur le sol est considérée comme négligeable. Compte tenu de la valeur de la constante de la loi d'Henry, une fois dans l'eau, il est probable qu'elle reste en phase aqueuse. Aucune bioaccumulation n'est attendue.

N'est pas classé comme nocif, toxique ou très toxique pour la vie aquatique. N'est pas classé comme "pouvant causer des effets durables pour la vie aquatique". N'est pas une substance PBT ou vPvB. Par conséquent, n'est pas classé en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE Non spécifié

#### Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

## Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Durée d'exposition >4 hours (default)

Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C

processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané 240 cm2 jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la

sécurité chimique selon REACH

Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

**FS2-F1 MFTHANOL** Page 25/36

Catégories de processus PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de

processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

maîtrisée

100%

>4 hours (default)

Intérieur <=40°C

480 cm2

Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation d'extraction Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Catégories de processus

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source

vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à

l'évaluation de la santé Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la

sécurité chimique selon REACH

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

100%

>4 hours (default)

Intérieur <=40°C

240 cm2

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Catégories de processus

présenter des possibilités d'exposition

Englobe les concentrations jusqu'à

Durée d'exposition

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant

100%

>4 hours (default)

Intérieur <=40°C

480 cm2

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Catégories de processus PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir

de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non

spécialisées

Englobe les concentrations jusqu'à

100%

**ES2-F1 METHANOL** Page 26 / 36

vers le travailleur

Date de révision 12-juil.-2019

Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 960 cm2 iusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80% protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Conseils supplémentaires de bonnes Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux pratiques au-delà du rapport sur la produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct sécurité chimique selon REACH PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir Catégories de processus de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur <=40°C Présuppose une température de processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 960 cm2 jusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80% protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Conseils supplémentaires de bonnes Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux pratiques au-delà du rapport sur la produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct sécurité chimique selon REACH Catégories de processus PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition >4 hours (default) Fréquence d'utilisation 5 jours par semaine Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Englobe la zone de contact cutané 480 cm2 jusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Conditions et mesures liées à la Porter des gants adaptés homologués EN 374 (APF 5) 80% protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire Englobe les concentrations jusqu'à 100% Durée d'exposition >4 hours (default) Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de <=40°C processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané 240 cm2 jusqu'à Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% contrôle de la dispersion de la source

ES2-F1 METHANOL Page 27 / 36

Date de révision 12-juil.-2019

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

l'évaluation de la santé Consoile aupplémentaires de l

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

-----

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## **Section 3 - Estimation d'exposition**

#### **Environnement**

## Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Facilement biodégradable dans l'eau, le sol et les sédiments, à la fois en conditions aérobies et anaérobies. Comparée aux autres mécanismes de perte identifiés, notamment la volatilisation et la dégradation chimique, la biodégradation devrait être le processus dominant contrôlant le devenir dans les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Dégradé dans l'atmosphère par des réactions photochimiques dépendantes des radicaux hydroxyles. La demi-vie d'élimination estimée est d'environ 17 jours. En raison de la forte solubilité dans l'eau et de son faible coefficient de partage octanol-eau, l'adsorption sur le sol est considérée comme négligeable. Compte tenu de la valeur de la constante de la loi d'Henry, une fois dans l'eau, il est probable qu'elle reste en phase aqueuse. Aucune bioaccumulation n'est attendue.

N'est pas classé comme nocif, toxique ou très toxique pour la vie aquatique. N'est pas classé comme "pouvant causer des effets durables pour la vie aquatique". N'est pas une substance PBT ou vPvB. Par conséquent, n'est pas classé en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	20.8 mg/l	Eau de mer	2.08 mg/l
Des sédiments d'eau douce	77 mg/kg	Des sédiments d'eau marine	•7.7 mg/kg
Eau intermittente	1540 mg/l	Des sols (agriculture)	100 mg/kg
Micro-organismes dans le	100 mg/l		
traitement des eaux usées			

#### <u>Santé</u>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				(-,
Cutanè(e)		20 mg/kg bw/d		20 mg/kg bw/day
Inhalation	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m³	130 mg/m <sup>3</sup>

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – cutanée	0.0343 mg/kg bw/d	<0.01
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	0.0534 mg/m³	<0.01
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.0133 mg/m <sup>3</sup>	< 0.01
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	0.0419 mg/kg bw/d	< 0.01
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	0.036 mg/kg bw/d	< 0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – cutanée	0.274 mg/kg bw/d	0.014
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	13.35 mg/m <sup>3</sup>	0.103

ES2-F1 METHANOL Page 28 / 36

	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.34 mg/m <sup>3</sup>	0.025
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	2.18 mg/kg bw/d	0.116
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	0.751 mg/kg bw/d	0.039
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – cutanée	0.137 mg/kg bw/d	< 0.01
omice par lote (c)mices ou lemaiation,	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	26.7 mg/m <sup>3</sup>	0.205
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	6.675 mg/m <sup>3</sup>	0.051
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	3.95 mg/kg bw/d	0.212
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	1.09 mg/k bw/d	0.058
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – cutanée	1.37 mg/m³	0.068
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	53.4 mg/m <sup>3</sup>	0.41
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	13.35 mg/m <sup>3</sup>	0.103
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	9 mg/kg bw/d	0.479
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	3.279 mg/kg bw/d	0.17
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – cutanée	2.743 mg/kg bw/d	0.137
non oposianococo	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	66.75 mg/m <sup>3</sup>	0.513
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	33.38 mg/m <sup>3</sup>	0.128
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	12.28 mg/kg bw/d	0.65
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	7.51 mg/kg bw/d	0.39
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des nstallations spécialisées	Travailleur – cutanée	2.74 mg/kg bw/d	0.137
Totaliations specialises	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	20.02 mg/m <sup>3</sup>	0.154
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.0 mg/m <sup>3</sup>	0.077
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	5.6 mg/kg bw/d	0.29
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	4.17 mg/kg bw/d	0.214
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg dw/d	0.068
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	53.40 mg/m <sup>3</sup>	0.41
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	26.70 mg/m <sup>3</sup>	0.205
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	9 mg/kg bw/d	0.48
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	5.19 mg/kg bw/d	0.274
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de	Travailleur – cutanée	0.068 mg/kg bw/d	< 0.01

ES2-F1 METHANOL Page 29/36

laboratoire			
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	13.351 mg/m <sup>3</sup>	0.102
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	6.675 mg/m <sup>3</sup>	0.051
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	1.976 mg/kg bw/d	0.106
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	1.022 mg/kg bw/d	0.055

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé, Modèle Stoffenmanager utilisé

#### Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES2-F1 METHANOL Page 30 / 36

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Methanol - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	<b>N° CE</b>
67-56-1	01-2119433307-44-0232	200-659-6

## Scénario d'exposition

**ES3** Laboratory uses (Industrial) - ES3-L1 METHANOL

## Section 1 - Identification de l'utilisation

Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations Groupe d'utilisateurs principaux

sur sites industriels

travailleur **Type** 

Processus, tâches, activités

couvertes

Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers des conteneurs plus petits et inversement.

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégories de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de reiet dans

l'environnement produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique Liquide pН 7-8 Hvdrosolubilité Miscible Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE Non spécifié

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

**FS3-I 1 MFTHANOL** Page 31/36

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

#### Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

<=40°C

240 cm2

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Durée d'exposition >4 hours (default)

Utilisation intérieure/extérieure Intérieur Présuppose une température de < =40C

processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané 480 cm2

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux

sécurité chimique selon REACH

produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Durée d'exposition

Catégories de processus

>4 hours (default) Intérieur

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas

Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source

vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à

l'évaluation de la santé

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## Section 3 - Estimation d'exposition

#### **Environnement**

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

**ES3-L1 METHANOL** Page 32/36

Fau douce	20.8 mg/l	Eau de mer	2.08 mg/l	

Eau intermittente 1540 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées

Des sédiments d'eau douce 77 mg/kg

Des sédiments d'eau marine 7.7 mg/kg Des sols (agriculture) 100 mg/kg

#### <u>Santé</u>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)		20 mg/kg bw/d		20 mg/kg bw/day
Inhalation	130 mg/m³	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.39 mg/kg bw/d	0.22
•	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	26.7 mg/m <sup>3</sup>	0.205
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	8.2 mg/kg bw/d	0.425
	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	4.39 mg/kg bw/d	0.22
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	53.4 mg/m <sup>3</sup>	0.411
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	12.02 mg/kg bw/d	0.63
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068 mg/kg bw/d	< 0.01
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	6.675 mg/m <sup>3</sup>	0.051
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	1.022 mg/kg bw/d	0.055
	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	0.0685 mg/kg bw/d	< 0.01
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	13.351 mg/m <sup>3</sup>	0.102
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	1.976 mg/kg bw/d	0.106

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé, Modèle Stoffenmanager utilisé

#### Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

ES3-L1 METHANOL Page 33 / 36

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

## **Methanol - Exposure Scenarios**

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	<b>N° CE</b>	
67-56-1	01-2119433307-44-0232	200-659-6	

## Scénario d'exposition

#### **ES4 Laboratory uses (Professional)** - ES4-L2 METHANOL

## Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

travailleur **Type** 

Processus, tâches, activités Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers couvertes

des conteneurs plus petits et inversement.

Secteurs d'utilisation SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans)

Catégories de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de reiet dans ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

l'environnement ouverts

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique Liquide рΗ 7-8 Hvdrosolubilité Miscible 23 hPa @ 20 °C Pression de vapeur

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Quantité annuelle utilisée dans l'UE Non spécifié

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

**ES4-L2 METHANOL** Page 34/36

## Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler l'entrée dans la zone de travail. Système de détection d'incendie approprié. Maintenir l'équipement sous pression négative. Vérifier l'atmosphère pour l'explosivité et le manque d'oxygène. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

#### Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

Englobe les concentrations jusqu'à

<=5%

Durée d'exposition

>4 hours (default)

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de Intérieur < =40C

processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané

jusqu'à

960 cm2

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source

vers le travailleur

Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à

l'évaluation de la santé

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Conseils supplémentaires de bonnes

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

Catégories de processus

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Englobe les concentrations jusqu'à

100%

Durée d'exposition

>4 hours (default)

Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de Intérieur <=40°C

processus ne dépassant pas Englobe la zone de contact cutané

240 cm2

jusqu'à

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80%

vers le travailleur

Conditions et mesures liées à la

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Porter des gants conformes à la norme EN374 résistant au solvant(s) utilisé (APF 5) 80%

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH

Utiliser un écran facial, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec écrans latéraux en cas de risque de contact direct

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

## Section 3 - Estimation d'exposition

#### Environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

**ES4-L2 METHANOL** Page 35 / 36

	-
2.08 mg/l	
rine 7.7 mg/kg	

Date de révision 12-juil.-2019

Eau douce	20.8 mg/l	Eau de mer 2.08 mg/l
Des sédiments d'eau dou	ce 77 mg/kg	Des sédiments d'eau marine 7.7 mg/kg
Eau intermittente	1540 mg/l	Des sols (agriculture) 100 mg/kg
Micro-organismes dans le	• 100 mg/l	
traitement des eaux usées	S	

#### <u>Santé</u>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				(o)otoquo)
Cutané(e)		20 mg/kg bw/d		20 mg/kg bw/day
Inhalation	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>	130 mg/m <sup>3</sup>

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – cutanée	0.284 mg/kg bw/d	0.014
•	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	33.4 mg/m <sup>3</sup>	0.257
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	5.04 mg/kg bw/d	0.27
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	66.75 mg/m <sup>3</sup>	0.514
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	9.811 mg/kg bw/d	0.527
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – cutanée	0.068 mg/kg bw/d	< 0.01
	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	13.35 mg/m <sup>3</sup>	0.102
	Travailleur – combinée, long terme – systémique	1.98 mg/kg bw/d	0.106
	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	26.7 mg/m <sup>3</sup>	0.205
	Travailleur – combinée, court terme – systémique	3.88 mg/kg bw/d	0.209

#### Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé, Modèle Stoffenmanager utilisé

### Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

#### Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

**ES4-L2 METHANOL** Page 36 / 36